

Service : Environnement
Bureau : Espaces naturels, forêt, chasse
Affaire suivie par : Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 55
Courriel : christine.dodat@allier.gouv.fr

Yzeure, le 10 MAI 2022

Participation du public – Synthèse des observations

Arrêtés fixant les plans de chasse pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département de l'Allier

En application de l'article L 120-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs aux plans de chasse de grands gibiers dans le département de l'Allier pour la saison cynégétique 2022-2023, s'est déroulée du 14 avril au 5 mai 2022. Elle a fait l'objet d'une contribution.

Commentaire recueilli :

- les cerfs sont chassés trop tôt dans la saison. Le brame a lieu de mi-septembre à mi-octobre. Sur cette période les mâles sont fatigués et amaigris. Il serait donc logique de décaler l'ouverture de la chasse aux cerfs pour la Saint Hubert afin de respecter les animaux. Ces animaux sont prélevés à partir d'octobre, mais ce sont les plus beaux spécimens qui sont chassés en début de saison. La sélection peut s'opérer facilement surtout pour la chasse à courre. L'ouverture de la chasse de l'espèce pourrait être décalée d'un mois afin de respecter la faune sauvage et son cycle naturel.

Francis PRUVOT,



Chef du service environnement